

■ **Chauffage des Terreaux S.à r.l.**, à Neuchâtel (FOSC du 14.05.2002, p. 10). Rougement Pierre-André René n'est plus gérant; ses pouvoirs, ainsi que la procuration de Giuntoli Jacques, sont radiés. Signature collective à deux sauf avec Guillod Michel a été conférée à Agerba Bruno, de Boudry, à Hauterive, gérant. Procuration collective à deux sauf avec Barras Laurent a été conférée à Berger Thierry Pierre, de Prez-vers-Noréaz, à Neuchâtel.
Journal no 443 du 18.02.2003
(00876410 / CH-645.1.001.369-6)